

# COLLOQUE INTERNATIONAL FRANCO-QUÉBÉCOIS

## Charte

---

### **Article 1 :** *Fréquence et lieu du colloque*

Le Colloque International Franco-Québécois (CIFQ) se réunit tous les deux ans, alternativement en Europe francophone et au Canada francophone. Le premier a eu lieu en France, à Toulouse, en 1993.

### **Article 2 :** *Langue du colloque*

Les articles et les affiches seront rédigés et présentés en français. Toutes les activités connexes doivent aussi se dérouler en français.

### **Article 3 :** *Thème du colloque*

Le thème général de ces colloques est l'énergie. Un thème particulier peut être ajouté à ce thème général.

### **Article 4 :** *Objectif du colloque*

L'objectif des colloques est de favoriser le rapprochement entre chercheurs et enseignants-chercheurs francophones travaillant dans des laboratoires publics ou privés, universitaires ou industriels, afin de faire partager à tous les expériences ou les interrogations de chacun. De plus, la tenue de ces colloques doit permettre à certains de nos jeunes chercheurs de s'exprimer en français devant un public chevronné.

### **Article 5 :** *Forme du colloque*

La forme de ces colloques est à séance scientifique commune, il n'y a pas de sessions scientifiques parallèles.

Dans des circonstances exceptionnelles, les chercheurs et enseignants-chercheurs peuvent participer au colloque à l'aide de divers moyens électroniques qui leur permettent de communiquer avec les autres participants. Ces chercheurs et enseignants-chercheurs sont réputés assister et participer au colloque.

### **Article 6 :** *Durée du colloque*

La durée maximale du colloque est de trois jours et demi, incluant une demi-journée de visites scientifiques, techniques et/ou culturelles.

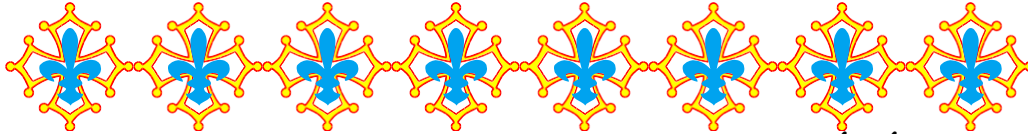
### **Article 7 :** *Pérennité du colloque*

Un site web permanent a été mis en ligne, [CIFQenergie.org](http://CIFQenergie.org), et sert à assurer la pérennité du colloque et de l'usage de la langue française dans les disciplines liées à l'énergie. De plus, ce site permet aussi de tisser des liens avec les autres manifestations scientifiques qui font la promotion de l'usage de la langue française.

### **Article 8 :** *Organisation du colloque*

#### 8.1 Lieu et dates

Le colloque se déroulera dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche reconnu par la communauté scientifique ou dans un autre lieu approuvé par le comité permanent lors du choix du lieu du



## COLLOQUE INTERNATIONAL FRANCO-QUÉBÉCOIS

### Charte

---

colloque. Les dates retenues pour la tenue du colloque seront choisies en concertation avec le Comité Permanent. Le Comité d'Organisation (voir 8.6) veillera à éviter tout conflit, de dates, avec d'autres congrès.

#### 8.2 Ambassadeur ou président honoraire du colloque

Le titre d'ambassadeur ou président honoraire du colloque sera confié à un chercheur, ou à un enseignant-chercheur, émérite et reconnu par ses pairs. L'ambassadeur aura pour tâche de faire la promotion du colloque et de prononcer une allocution synthèse sur son domaine de pratique qui couvrira l'ensemble de la période où il a exercé sa carrière voire antérieurement. Il assure aux jeunes la transmission de son savoir et de son expérience.

#### 8.3 Présidence du colloque

La présidence du colloque sera confiée à un chercheur, ou à un enseignant-chercheur, reconnu par ses pairs, appartenant à l'établissement mentionné en 8.1.

#### 8.4 Vice-présidence, comité scientifique

La vice-présidence du colloque sera confiée à un chercheur, ou à un enseignant-chercheur, reconnu par ses pairs, appartenant à l'équipe qui a obtenu le mandat d'organiser le colloque. Il coordonne l'ensemble des activités du comité scientifique et assiste le président du colloque.

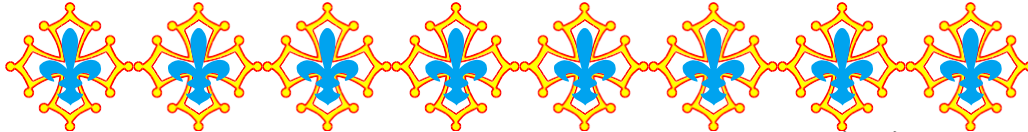
#### 8.5 Co-présidents

Le président du colloque peut s'adjoindre un ou deux co-présidents en provenance de l'industrie de manière à susciter la participation du monde industriel et ainsi favoriser un rapprochement avec ce dernier.

#### 8.6 Comités paritaires du colloque

Deux Comités paritaires sont mis en place 18 mois avant la tenue de chaque colloque, l'un d'Organisation, l'autre Scientifique. Les membres des comités paritaires doivent défrayer leurs frais de participation au colloque.

- Le **Comité d'Organisation** assiste le président du colloque pour toutes les tâches de gestion de la manifestation. En plus du président du colloque, il est composé d'autant d'européens que d'américains.
- Le **Comité Scientifique** est chargé de définir les sous-thèmes du colloque, d'examiner et de choisir les travaux qui feront l'objet d'une communication orale, d'une affiche ou qui seront rejetés. En outre, les membres de ce comité sont responsables de l'évaluation d'au plus cinq articles scientifiques. Le comité scientifique est présidé par le vice-président du colloque (article 8.4). Le président du colloque peut faire partie du Comité Scientifique. En plus du président du comité, il est composé d'autant d'européens que d'américains et peut comporter des francophones des autres régions du monde.
- Le président du comité scientifique devra constituer un comité scientifique élargi de taille suffisante pour effectuer les revues d'articles.
- Le Comité d'Organisation local est chargé d'assister le président lors de la tenue même du colloque en plus de le conseiller sur les enjeux locaux de ce dernier.
- Les organisateurs du colloque peuvent mettre en place :
  - un comité « Prix Étudiant », responsable d'évaluer les meilleures présentations et/ou affiches des étudiants afin de les récompenser par un prix ;
  - un comité de « Prix Publication », chargé du choix des meilleurs articles présentés lors du colloque afin qu'ils soient récompensés et/ou proposés pour publication dans un journal scientifique.



## COLLOQUE INTERNATIONAL FRANCO-QUÉBÉCOIS

### Charte

---

#### 8.7 Mémoire du colloque

Le Comité d'Organisation veillera à garder toute l'information pertinente à la tenue des prochains colloques. Il est particulièrement important de mettre à jour la base de données des participants et de garder les éléments du montage financier du colloque. Ces pièces seront transmises à l'organisateur suivant.

#### 8.8 Appel à communications

En principe, le premier appel à communications survient environ un an et demi et au plus un an avant la tenue du colloque. Celui-ci se fera sous la forme de courriel envoyé aux personnes inscrites dans la base de données. A compter de ce premier appel à communications, la mise à jour des informations se fera par l'entremise du site web CIFQenergie.org.

### **Article 9 : Administration du colloque**

#### 9.1 Logistique du colloque

Le président du colloque est chargé de trouver autour de lui la logistique nécessaire au bon fonctionnement du colloque.

#### 9.2 Gestion du colloque

La gestion des inscriptions est de la responsabilité du président du colloque. Il doit proposer une tarification raisonnable, comparable à celle des événements précédents, en tenant compte de l'accroissement de l'indice des prix à la consommation qui oscille entre 1,5 et 2,2% par an. Le budget doit être équilibré avec les inscriptions. Des commandites peuvent être recherchées et obtenues pour ajouter une plus-value à l'événement : prix, bourses, prestations, etc.

### **Article 10 : Communications scientifiques**

#### 10.1 Présentation des travaux

La présentation des travaux se fera sous forme de communications orales de 15 minutes maximum suivies de 5 minutes de questions, mais aussi à l'aide d'affiches qui feront l'objet d'une présentation rapide (2 minutes maximum, 2 transparents autres que l'affiche) par leurs auteurs et d'une exposition. Donc, chaque intervenant aura la possibilité de présenter ses travaux oralement.

En accord avec l'article 4, les présentations orales sont prioritairement attribuées à des présentations effectuées par des étudiants. Cette pratique permet aussi d'attribuer le prix de la meilleure communication. Si possible, les affiches doivent être disponibles pour un minimum d'une journée. La séance de discussion de ces affiches suivra immédiatement les présentations en plénière.

#### 10.2 Sessions de travail

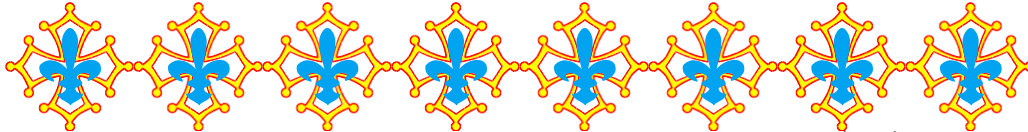
Les différentes présentations seront harmonisées dans des sessions de travail qui devront être mises en place par le Comité Scientifique (voir article 8) de chaque colloque.

#### 10.3 Conférence générale

Chaque session de travail pourra être précédée par une conférence générale introductrice à la session. Il est de la responsabilité du responsable de comité d'organisation (article 8.2) de prévoir ces frais dans le budget.

#### 10.4 Actes du colloque

- Toutes les communications, orales et par affiches, seront incluses dans les Actes du colloque si au moins un auteur est inscrit avant la date limite d'inscription fixée par le comité organisateur.



## COLLOQUE INTERNATIONAL FRANCO-QUÉBÉCOIS

### Charte

---

- Le Comité d'Organisation local est chargé de faire assembler les Actes du colloque en format PDF qui doivent comporter, outre les articles scientifiques paginés, la liste des membres des cinq comités, la liste des auteurs avec leurs affiliations, la version actualisée de la charte, un mot du président, une table des matières et un index des auteurs avec les titres des articles dont ils sont auteurs ou co-auteurs.
- Le Comité d'Organisation local est chargé de faire imprimer un recueil des résumés qui sera remis aux congressistes inscrits à leur arrivée sur le lieu du déroulement du colloque.

### **Article 11 : Programmation du colloque**

#### 11.1 Accueil des participants

Le comité d'organisation doit organiser un accueil des participants la veille du démarrage des activités scientifiques de manière à faciliter l'inscription, donner des consignes aux participants, favoriser les échanges professionnels et personnels entre participants. Cet accueil prend souvent la forme d'un cocktail de bienvenue.

#### 11.2 Dîner amical

Le comité d'organisation doit organiser un « dîner amical ». Il s'agit du traditionnel dîner auquel sont conviés tous les participants inscrits et les accompagnants. Le coût de ce dîner est inclus dans les frais d'inscription.

#### 11.3 Repas du midi

Trois repas du midi sont organisés par le comité d'organisation et leur coût est compris dans les frais d'inscription.

#### 11.4 Pause café

Six pause-café sont organisées par le comité d'organisation et leur coût est compris dans les frais d'inscription.

#### 11.5 Autres activités

Le comité d'organisation peut organiser avec les intervenants de la région dans laquelle se tient le colloque et ses commanditaires d'autres activités qui viendront compléter la programmation scientifique (visite, formation, tables rondes). De plus, le comité favorisera les rencontres informelles des participants en mettant à leur disposition des salles de rencontre, en proposant des lieux de rencontre pour les repas du soir et des activités complémentaires.

### **Article 12 : Comité Permanent**

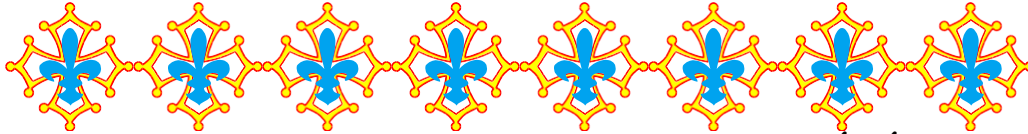
#### 12.1 Constitution du comité permanent

Un Comité Permanent du Colloque Interuniversitaire Franco-Québécois a été créé lors du IV<sup>e</sup> Colloque, en mai 1999, à l'École Polytechnique de Montréal, par l'Assemblée des participants. Celui-ci comporte six membres, est paritaire, Europe-Amérique, et il est composé des membres qui signent ce document à l'Article 15 .:

#### 12.2 Président du comité permanent

Le président de ce comité est choisi, pour une période de deux ans, par les membres du Comité Permanent lors de la réunion ayant trait au choix du colloque suivant; son mandat débute à la fin du colloque pendant lequel il a été choisi. Le président du comité permanent doit être choisi de manière à ce que cette présidence

---



## COLLOQUE INTERNATIONAL FRANCO-QUÉBÉCOIS

### Charte

---

soit européenne alors que celle du colloque est canadienne et réciproquement. Le nom du président du colloque est indiqué à l'Article 15 .:

#### 12.3 Objectifs du Comité Permanent.

Le comité permanent poursuit les objectifs suivants :

- appliquer et faire appliquer la présente charte ;
- assurer la continuité entre les colloques ;
- procéder aux différentes opérations menant au choix du lieu du colloque (voir Article 13 :) ;
- assurer le respect de la philosophie, de l'esprit et des règles de fonctionnement du CIFQ par le Comité Organisateur de chaque colloque ;
- appuyer le Comité d'Organisation afin de rendre la tâche de l'organisation la plus aisée possible. Au moins deux membres du comité permanent font partie du Comité d'Organisation ;
- appuyer le Comité Scientifique afin de rendre la tâche de revue des résumés et des articles la plus aisée possible. Tous les membres du comité permanent font partie du Comité Scientifique;
- favoriser le recrutement de participants afin d'assurer la pérennité du CIFQ;
- susciter des candidatures afin de recruter des établissements intéressés à organiser le CIFQ.

#### 12.4 Renouvellement des membres du Comité Permanent.

A chaque nouveau colloque, le plus ancien, en tant qu'organisateur, est remplacé par le responsable du colloque en cours, en veillant à conserver la parité Europe-Amérique.

#### 12.5 Délégation d'un membre du Comité Permanent.

Il est possible qu'un membre ne puisse assister à l'une ou l'autre des activités du CIFQ dont le colloque lui-même. A ce moment, ce dernier propose aux autres membres du comité le nom d'une personne qui accepte de le remplacer pour cette activité. La candidature de cette personne doit être acceptée à l'unanimité par les membres. A ce moment, la nouvelle personne, prend ses fonctions à partir d'un avis (courriel) de confirmation de la part du président du comité permanent.

#### 12.6 Remplacement d'un membre du Comité Permanent.

En cours de mandat, il est possible qu'un membre doive démissionner de son poste. A ce moment, ce dernier propose aux autres membres du comité le nom d'une personne qui accepte de le remplacer pour le reste de son mandat. La candidature de cette personne doit être acceptée à l'unanimité par les membres ou alors une autre personne doit faire l'objet de l'unanimité. La nouvelle personne, prend ses fonctions de membre à partir d'un avis (courriel) de confirmation de la part du président du comité permanent.

### **Article 13 : Procédure pour le choix du site du colloque.**

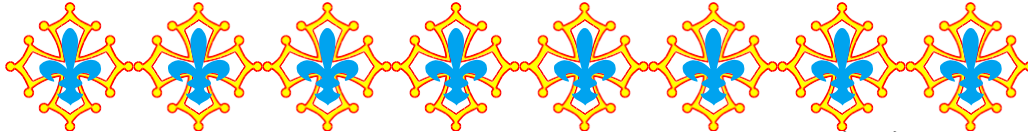
#### 13.1 Appel à candidatures

Un appel à candidature pour l'organisation du colloque "n+1" est fait par le Comité Permanent, en même temps que le premier appel à communication pour le colloque "n". Dans cet appel à candidature seront rappelées les règles de la présente charte.

#### 13.2 Dossier de candidature

Les candidats doivent soumettre à chaque membre du Comité Permanent, au plus tard un mois avant le début du colloque "n", un dossier de candidature. Celui-ci doit faire ressortir les points suivants : compétence du Comité d'Organisation, qualités des infrastructures, capacité d'accueil. Il doit aussi inclure un budget prévisionnel avec notamment les frais d'inscription. En bref, les candidats devront démontrer qu'ils peuvent assurer avec succès la tenue d'un tel événement.

---



## COLLOQUE INTERNATIONAL FRANCO-QUÉBÉCOIS

### Charte

---

#### 13.3 Présentation orales des candidatures

Les candidatures devront faire l'objet d'une courte présentation (10 minutes) devant le comité permanent.

#### 13.4 Décision du Comité Permanent

Les dossiers de candidature seront étudiés par le Comité Permanent, qui fera connaître sa décision lors de la dernière séance du Colloque "n". Le Comité Permanent peut transmettre des recommandations écrites au Comité Organisateur pour assurer le respect de la présente charte.

### **Article 14 : Amendement à la Charte**

#### 14.1 Procédure privilégiée

Pour procéder à des amendements de la Charte, un membre du comité permanent doit préférablement faire parvenir à ses collègues sa proposition écrite de modification à la charte au moins un mois avant la tenue du colloque.

#### 14.2 Propositions lors du colloque

Des propositions d'amendement peuvent aussi être effectuées spontanément lors de la tenue de l'événement de clôture du Colloque.

#### 14.3 Proposition par courriel

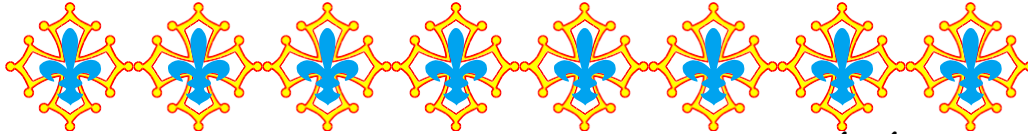
Tout visiteur du site CIFQenergie.org peut écrire aux membres du comité permanent pour faire une proposition.

#### 14.4 Décision d'amendement

Tout amendement à la Charte devra faire l'objet d'un vote majoritaire de la part du Comité Permanent du Colloque International Franco-Québécois.

#### 14.5 Entrée en vigueur de la Charte

Lorsque des amendements à la Charte sont approuvés conformément à la clause précédente, la nouvelle charte entre en vigueur à compter de la constitution de la nouvelle charte signée par les membres du comité permanent.



## COLLOQUE INTERNATIONAL FRANCO-QUÉBÉCOIS

### Charte

---

#### **Article 15 : *Signature et validité de la Charte***

Pour être valide la charte doit être signée par les six membres du comité permanent. La signature numérique est autorisée. Plusieurs feuilles comportant une seule signature peuvent être jointes à la charte et celle-ci peut-être assemblée en format PDF. La charte signée doit être conservée par le président du colloque.

#### **Membres européens du comité permanent 2019-2021**

---

Hasna Louahlia  
Université de Caen Normandie

---

Stéphane Fohanno  
Université de Reims Champagne-Ardenne

---

Stéphane Lassue  
Université d'Artois

#### **Membres américains du comité permanent 2019-2021**

---

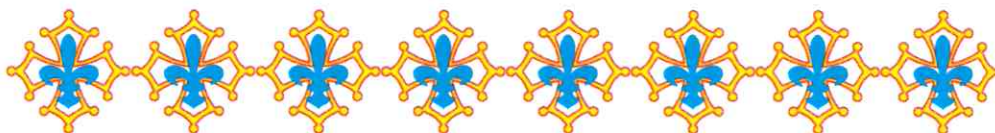
Daniel Rousse  
École de technologie supérieure

---

Hachimi Fellouah  
Université de Sherbrooke

---

Marie-Isabelle Farinas, Présidente 2019-2021  
Université du Québec à Chicoutimi



## COLLOQUE INTERNATIONAL FRANCO-QUÉBÉCOIS

### Charte

---

#### **Article 15 : Signature et validité de la Charte**

Pour être valide la charte doit être signée par les six membres du comité permanent. La signature numérique est autorisée. Plusieurs feuilles comportant une seule signature peuvent être jointes à la charte et celle-ci peut-être assemblée en format PDF. La charte signée doit être conservée par le président du colloque.

#### **Membres européens du comité permanent 2019-2021**

\_\_\_\_\_  
Hasna Louahlia  
Université de Caen Normandie

\_\_\_\_\_  
Stéphane Fohanno  
Université de Reims Champagne-Ardenne

\_\_\_\_\_  
Stéphane Lassue  
Université d'Artois

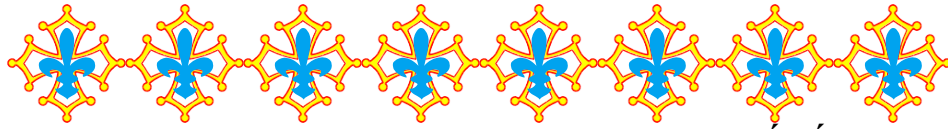
#### **Membres américains du comité permanent 2019-2021**

\_\_\_\_\_  
Daniel Rousse  
École de technologie supérieure,

\_\_\_\_\_  
Hachimi Fellouah  
Université de Sherbrooke

\_\_\_\_\_  
Marie-Isabelle Farinas, Présidente 2019-2021  
Université du Québec à Chicoutimi





## COLLOQUE INTERNATIONAL FRANCO-QUÉBÉCOIS

### Charte

---

#### **Article 15 : Signature et validité de la Charte**

Pour être valide la charte doit être signée par les six membres du comité permanent. La signature numérique est autorisée. Plusieurs feuilles comportant une seule signature peuvent être jointes à la charte et celle-ci peut-être assemblée en format PDF. La charte signée doit être conservée par le président du colloque.

#### **Membres européens du comité permanent 2019-2021**

---

Hasna Louahlia  
Université de Caen Normandie

---

Stéphane Fohanno  
Université de Reims Champagne-Ardenne

---

Stéphane Lassue  
Université d'Artois

#### **Membres américains du comité permanent 2019-2021**

---

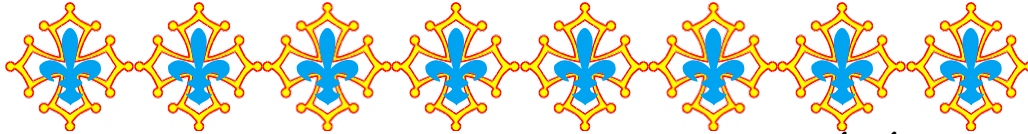
Daniel Rousse  
École de technologie supérieure,

---

Hachimi Fellouah  
Université de Sherbrooke

---

Marie-Isabelle Farinas, Présidente 2019-2021  
Université du Québec à Chicoutimi



## COLLOQUE INTERNATIONAL FRANCO-QUÉBÉCOIS

### Charte

---

#### **Article 15 : Signature et validité de la Charte**

Pour être valide la charte doit être signée par les six membres du comité permanent. La signature numérique est autorisée. Plusieurs feuilles comportant une seule signature peuvent être jointes à la charte et celle-ci peut-être assemblée en format PDF. La charte signée doit être conservée par le président du colloque.


#### **Membres européens du comité permanent 2019-2021**

\_\_\_\_\_  
Hasna Louahlia  
Université de Caen Normandie


\_\_\_\_\_  
Stéphane Fohanno  
Université de Reims Champagne-Ardenne

\_\_\_\_\_  
Stéphane Lassue  
Université d'Artois

#### **Membres américains du comité permanent 2019-2021**

  
\_\_\_\_\_  
Daniel Rousseau  
École de technologie supérieure,

  
\_\_\_\_\_  
Hachimi Fellouah  
Université de Sherbrooke

  
\_\_\_\_\_  
Marie-Isabelle Farinas, Présidente 2019-2021  
Université du Québec à Chicoutimi